

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 62 (1970)
Heft: 2

Artikel: Les méfaits de la dictature militaire en Grèce
Autor: Leonidas, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les méfaits de la dictature militaire en Grèce

Par P. Leonidas

I. Aperçu général sur le putsch

1. La conspiration du 21 avril 1967 se tramait depuis longtemps. Le fait que la question politique paraissait sans issue, à cause des nombreuses erreurs commises, et la situation tout à fait anormale dans laquelle le pays avait été amené entre 1965 et 1967 avaient créé un climat propice à une tentative de putsch. On pourrait voir une cause secondaire et plus profonde à cette déviation dans la nécessité de hâter l'installation d'une base de fusées de l'OTAN en Crète, installation retardée de quatre ans en raison de la situation confuse sur le plan politique. Cette base a d'ailleurs été installée au début de 1968. Les élections, qui devaient avoir lieu le 28 mai 1967, et la victoire, tenue pour certaine, de l'Union du Centre dirigée par Georges Papandréou ont hâté l'évolution. Ceux qui s'apprêtaient à violer la Constitution différaient d'avis sur le point de savoir s'il fallait agir avant ou après les élections. Les tenants de la première opinion l'emportèrent. Certaines présomptions nous incitent à penser que si les colonels n'avaient pas pris l'initiative, une autre faction d'officiers, qui aurait eu à sa tête des généraux royalistes, l'aurait fait. D'une manière ou d'une autre, le fait est que, dans sa totalité, l'armée aidée par une partie de la presse avait été «contaminée» par la propagande en faveur de l'instauration de la dictature. Et c'est cela justement qui donne l'explication de la confusion inimaginable qui a régné pendant la nuit du 21 avril dans les milieux militaires et politiques quant à l'origine exacte du putsch. Autre preuve à l'appui de cette interprétation, le fait qu'aucune unité militaire n'a réagi, les responsables militaires étant persuadés qu'il s'agissait là d'un mouvement attendu de leur propre faction.

2. Le roi tenta, mais en vain, de réagir contre le putsch; il fut finalement obligé de s'incliner et de chercher un accommodement avec les militaires rebelles en leur imposant comme premier ministre le procureur général du Royaume, M. K. Kollias, et différents juges au

Tribunal suprême à la tête de ministères ayant une importance secondaire. On doit admettre que cette manœuvre du roi était due à son désir d'éviter toute effusion de sang, à son isolement – il lui était impossible de contacter ses conseillers politiques – aux conseils de certaines missions diplomatiques (des grandes puissances) avec les chefs desquelles il s'était entretenu pendant la crise, et à son espoir de gagner du temps et de pouvoir préparer une contre-attaque et renverser les colonels. Ses espoirs furent brutalement démentis le 13 décembre par l'échec du soulèvement qui a fini par un fiasco en raison de son manque total d'organisation. C'est ainsi que le 14 décembre 1967, la famille royale a quitté le pays pour se réfugier à l'étranger. Depuis lors, la Grèce se trouve sous le joug de la dictature des colonels effrénés.

3. C'est le président actuel, le colonel Georges Papadopoulos, qui était à la tête du putsch. Pour la réussite de l'opération, il a mis en application le plan de l'OTAN connu sous le nom de «Prométhée», qui prévoyait tous les détails de l'intervention de l'armée en cas de troubles et de guérilla dans le pays. Il convient de dire que le bruit court que l'auteur de ce plan serait Papadopoulos lui-même, ce qui explique sa connaissance du code et des plus petits détails de son application. Avant d'apparaître sur la scène politique, Papadopoulos était connu dans l'armée comme le «petit Nasser», à cause de son caractère dynamique, de son nationalisme exacerbé et de ses orientations politiques. Les événements qui se sont déroulés depuis le 21 avril, date de sa prise du pouvoir, ont démontré à l'évidence qu'il s'agit d'un type classique de militaire sans imagination, ayant pour dieu la force et louvoyant dans les eaux inconnues de la politique.

4. Dès le premier instant, les conspirateurs ont déclaré incarner la Révolution et vouloir réformer les fondements de la vie grecque en vue de mener une politique de démocratie pleine et entière sur le plan économique et social. Après vingt-huit mois, on doit constater qu'ils sont des autocrates militaires, des démagogues éhontés et qu'ils n'ont rien de révolutionnaire. Ils ont saisi le pouvoir par un putsch de style latino-américain, et le régime qu'ils ont instauré a conservé sa forme primitive, c'est-à-dire qu'il n'a aucun contenu, aucune inspiration révolutionnaire, aucun but et, surtout, qu'il manque d'une base populaire.

5. Comme nous l'avons dit, la Grèce se trouve maintenant, au point de vue de l'évolution du régime, là où elle en était au lendemain du putsch du 21 avril. Seuls éléments nouveaux, les milliers de prisonniers, le soi-disant référendum pour le «vote» de la «Constitution», l'augmentation du nombre des déportés, la peur partout diffuse, d'un bout à l'autre du pays.

II. La situation politique

6. Ainsi que nous l'avons exposé, la situation politique conserve aujourd'hui encore toutes les caractéristiques essentielles d'une dictature militaire classique. C'est ainsi que sous le prétexte de la «corruption politique», le gouvernement a lancé des poursuites contre les principaux leaders parlementaires, sans discrimination aucune. Sous le prétexte de «défense contre le communisme», il a aboli toutes les libertés politiques et tous les droits individuels. Sous le prétexte de la protection de la soi-disant «Révolution», il a créé des cours martiales auxquelles il défère par dizaines les opposants à la junte. Sous le prétexte d'«assainir l'appareil de l'Etat», il a poursuivi les citoyens en masse. Sous le prétexte de la «renaissance» de la démocratie, il a fabriqué une «constitution» qui, espère-t-il, lui permettra de perpétuer le terrible régime qu'il a instauré.

Pour faire disparaître toute possibilité de réaction, la junte a notamment procédé à des épurations dans l'armée, dans les forces de sécurité, dans les établissements d'enseignement supérieur, dans l'administration publique, dans les administrations municipales, dans l'Eglise, dans les organismes de droit public, dans les organisations ouvrières, etc., et elle continue à le faire. Nous voyons des exemples caractéristiques du caractère massif de l'épuration dans la marine royale où sur dix-huit amiraux, dix-sept ont été limogés; dans l'armée dont la moitié des chefs a été mise à pied; dans les universités où les trois quarts des professeurs ont été destitués; dans les services municipaux où les deux tiers des autorités ont été renvoyées; dans l'Eglise où la moitié des métropolitains a été éloignée; dans les unions syndicales dissoutes en grand nombre ou dont les appareils ont été supprimés, etc. Ces méthodes ont permis à la junte de créer dans tous les domaines de la vie publique des directions soumises à ses ordres, cependant qu'à tous les postes-clés de l'administration, de l'armée et des différentes organisations, elle imposait ses créatures sorties des rangs de l'armée avec, pour résultat, un contrôle pour l'heure décisif de tout l'appareil de l'Etat.

7. Par ailleurs, en s'efforçant de trouver une base populaire à l'intérieur du pays, de revêtir l'habit démocratique pour les besoins de sa cause vis-à-vis de l'étranger, la junte a déployé un zèle extrême pour recruter des leaders politiques, d'une part, et, d'autre part, des personnages qui, dans le passé, se présentaient comme appartenant à des groupes démocratiques, voire même socialistes. L'échec de la tentative de récupération des premiers a été presque total et ne souffre que fort peu d'exceptions: aucun homme politique sérieux n'a accepté de collaborer avec la junte. Mais il n'en a pas été de même avec les seconds; la junte a réussi à exploiter les faiblesses et les ambitions de gens sans caractère qui, appâtés par un portefeuille de ministre ou par un autre poste important dans la vie

publique ou encore par un profit matériel, ont accepté de devenir les laquais du régime militaire.

8. L'opposition populaire à la junte est maintenant générale. En effet, tous ceux qui, au commencement, avaient cru que la dictature allait remédier à certaines faiblesses de la vie publique grecque, qu'elle réussirait à aplanir les âpres divergences politiques et, éventuellement, à imposer les réformes indispensables en matière politique, économique et sociale, tous ceux-là ont été déçus en constatant que leurs espérances avaient sombré dans un immense bournier économique et social. Mais cette réaction ne se déclare pas encore énergiquement sur une large échelle, tout au moins pour ce qui est des manifestations massives et clairement exprimées. Il faut cependant consentir une exception de taille pour celle qui a marqué les obsèques de G. Papandréou et qui a revêtu une ampleur inégalée jusqu'à ce jour et d'autres encore pour quelques manifestations de résistance de la part des étudiants à Salonique et à Athènes et pour quelques actes isolés de terrorisme. L'absence de résistance énergique doit être imputée principalement:

a) à l'absence d'une direction politique unique, qui conduirait la lutte populaire et garantirait le retour à une vie politique normale; et

b) à la conviction de larges couches de la population que ni les Etats-Unis (en vertu de l'accord de Yalta et après le désengagement de la Grande-Bretagne en Méditerranée, la Grèce se trouve en effet dans la sphère d'influence américaine) ni l'OTAN ne permettraient de renversement de la situation en Grèce à cause de la crise du Moyen-Orient, de la présence de l'escadre soviétique dans la Méditerranée, de la menace d'un bouleversement dans les Balkans, du risque d'une invasion de la Roumanie et de la Yougoslavie, mais bien au contraire que par leur attitude, ils favorisent indirectement le maintien de la junte au pouvoir. Cette conception ne semble pas infondée à en juger d'après les hésitations et l'embarras des Etats-Unis et de l'OTAN dans l'affaire grecque, dont ils craignent les répercussions fâcheuses pour l'alliance occidentale.

Mais en dehors de toutes ces considérations, une révolte armée du peuple ne paraît pas possible – tout au moins en ce moment – pour des raisons objectives et subjectives. Subjectivement, à cause de la lassitude du peuple après les luttes fratricides provoquées par les communistes et qui ont duré de 1944 à 1950 et à cause de sa dure expérience de l'exploitation des révoltes populaires que le communisme ne manque jamais de faire. Objectivement, en raison de l'absence de toute préparation psychologique et de toute organisation.

9. Malgré l'absence de direction politique unique, plusieurs groupes de résistance politique, militaire et syndicale ont néanmoins

été créés et ils agissent déjà à l'intérieur du pays. Citons les plus importants d'entre eux :

le PAK (Mouvement de libération panhellénique), dirigé par M. Andréas Papandréou;

le PAM (Front de libération panhellénique), dirigé par les communistes;

le DA (Défense démocratique), organisation semi-militaire de tendance centre-gauche;

les Grecs libres, dirigés par des officiers d'active, en disponibilité et en retraite;

le PYRSOS, organisation semi-militaire de tendance royaliste;

le DEKE (Mouvement ouvrier démocratique grec), dirigé par des syndicalistes de tendance démocratique; et

l'AEM (Front ouvrier anti-dictatorial), dirigé par l'extrême-gauche.

10. Ces groupes de résistance n'ont jusqu'à maintenant aucune liaison entre eux. Ils pourraient constituer un noyau important d'un mouvement national de résistance bien organisé, si une direction politique appropriée et irréprochable entreprenait d'en conduire les destinées. Sinon, ces organisations se limiteront nécessairement à l'élargissement de leur base et à une résistance psychologique passive, c'est-à-dire qu'elles offriront une couverture idéologique à tous les engagés volontaires pour la lutte en faveur du rétablissement de la démocratie et qu'elles entretiendront surtout le moral du peuple.

11. Voici comment se présente la scène politique pour ce qui est des mouvements et des orientations des différentes formations :

a) *La Junte*. Selon le point de vue de l'une des factions qui la composent et qui est qualifiée de «dure», il faudra vingt ans à la Révolution pour mener sa tâche à chef. Pendant ce temps, la junte doit gouverner d'une manière autoritaire en imposant sa dictature. Les durs estiment en outre qu'il faut se hâter de détrôner le roi, à défaut d'instaurer la démocratie présidentielle.

Une autre faction vise à se déguiser en parti politique et à organiser un simulacre d'élections pour en obtenir la sanction. Cette faction ne conçoit évidemment les «élections» que sous forme d'un référendum – c'est-à-dire sous la menace des armes, de la force et de la terreur sous toutes ses formes. Mais même des élections de ce genre l'inquiètent assez pour qu'elle veuille les repousser très loin dans l'avenir, dans l'espoir de briser d'ici là le moral du peuple et de rallier à sa cause tous les renégats des rangs démocratiques. Si elle ne parvient pas à repousser suffisamment la date des élections, cette faction l'annoncera soudainement et exclura la plupart de ses adversaires politiques des élections pour en sortir victorieuse à coup sûr, de la manière propre à tous les régimes totalitaires. Dans les deux

cas, la junte se dissimulerait sous l'habit parlementaire et pourrait, grâce surtout à la puissance des baïonnettes, se maintenir encore au pouvoir pour cinq ans au moins, comme le prévoit la nouvelle «Constitution».

Tels sont les projets de la junte; ils pourraient être bouleversés soit par un mouvement national de libération, à condition que les Etats-Unis et l'OTAN cessent de soutenir le régime militaire actuel, soit par une rupture au sein même de la junte, ce qui n'est pas impossible puisque ses différentes factions s'entre-déchirent et se soupçonnent les unes les autres.

b) Les anciens partis politiques. Des efforts ont été faits en vue de constituer une formation qui garantirait au premier chef les intérêts défensifs de l'Occident et qui bénéficierait d'un large soutien populaire. Des pourparlers sont en cours depuis un certain temps entre les anciens premiers ministres, MM. K. Karamanlis, P. Kanellopoulos et St. Stephanopoulos; d'anciens ministres, MM. G. Mavros et K. Mitsotakis, y prennent également part. M. Karamanlis prendrait la tête de cette formation dont le but serait le renversement de la junte et l'annonce d'élections libres à un parlement revisionniste. Cette forme de collaboration de tous les anciens leaders aurait, dit-on, la faveur des Américains et du roi. M. A. Papandréou accepterait d'y collaborer à condition que les élections aboutissent à la formation d'une assemblée constituante. M. Markezinis présentait jusqu'ici des réserves; selon certaines rumeurs, il aurait voulu participer au gouvernement dictatorial dans l'intention de le faire éclater de l'intérieur. On sait déjà que cette hypothèse ne s'est pas vérifiée.

Si ces efforts devaient donner des résultats positifs – et l'on dispose de quelques indications dans ce sens – on tient pour probable que les Etats-Unis et l'OTAN exerceraient alors une pression décisive sur la junte pour le retour du roi qui se chargerait des tractations. De toute manière, la solution définitive des «élections libres» interviendrait par étapes successives, et cela pour éviter des incidents graves comme une révolte du peuple et la perpétration d'actes de vengeance contre les dirigeants et les organes de la junte.

c) La situation intérieure des anciens partis politiques est à peu près la suivante:

Union du Centre (Papandréou): Il est certain que l'unité qui existait à l'intérieur du parti du vivant de G. Papandréou n'existe plus, tout au moins entre les leaders, car la base populaire reste toujours unie sous la bannière de la démocratie. L'Union du Centre est déjà fragmentée en plusieurs groupes dont les principaux sont, du point de vue de la base populaire: 1. celui d'Andréas Papandréou, le plus agressif et le plus important; 2. celui de l'ancien ministre G. Mavros, qui représente la droite de l'an-

cienne Union du Centre, et 3. celui de MM. Stephanopoulos et Mitsotakis qui a constitué le gouvernement dit des «apostats» (1965-1966).

Le Parti Karamanlis-Kanellopoulos: c'est le plus compact de tous les partis dans n'importe quelles conditions et même si – chose que l'on ne saurait exclure a priori – certaines différenciations se sont fait jour en son sein. Il jouera certainement un rôle primordial dans l'avenir.

Le Parti communiste grec: disloqué en raison des querelles au sein du communisme international et de ses propres divisions intestines. Trois factions se sont formées, qui s'entredéchirent et s'accusent mutuellement. L'une, dirigée par le secrétaire général du PC, K. Koliyannis, représente la ligne dure, absolument soumise à l'Union soviétique. La seconde, dirigée par un ancien secrétaire du PC grec, Brilakin, qui a été destitué, représente la tendance modérée; elle suit la ligne de l'ancienne EDA et elle est soutenue par les PC occidentaux. La troisième, enfin, dirigée elle aussi par un secrétaire destitué du PC, D. Partsalidis, lutte contre les deux autres en suivant la voie nationale défendue par les PC occidentaux et en soutenant le droit à l'indépendance de tous les PC. La direction ou les leaders de ces groupes se trouvent à l'étranger. Il s'ensuit une confusion complète dans les rangs communistes en Grèce, confusion qui ne cesse de s'accroître à la suite des tentatives de rétablissement du stalinisme en URSS et, aussi de quelques percées de maoïsme surtout dans la jeunesse.

Les meilleures conditions possibles pour affaiblir le communisme en Grèce sont donc présentes, et la chose pourrait réussir si les forces démocratiques menaient une action coordonnée, opportune et bien définie. Mais la prolongation de la vie de la junte et l'absence de collaboration entre toutes les forces démocratiques en Grèce risquent fort de laisser suffisamment de temps au PC grec pour surmonter ses divergences, reconstituer son unité et attirer de nouveaux adeptes qui seraient poussés vers lui par l'absence d'un front unique, solide et dynamique, de tous les vrais démocrates. Et pourtant ne serait-il pas tragique de laisser l'initiative de la résistance entre les mains des communistes? C'est ce qui pourrait fort bien se produire si l'impasse actuelle subsiste.

12. Voilà donc la situation politique en Grèce, l'évolution probable et l'état intérieur des anciens partis politiques. On ne saurait évidemment exclure la possibilité soudaine de modifications qui interviendraient à la suite d'événements intérieurs actuellement imprévisibles ou d'événements internationaux susceptibles d'influer d'une manière décisive sur le cours général des choses dans le bassin méditerranéen.

13. Le peuple grec apprécie la réaction de l'opinion publique internationale contre le régime militaire et il trouve des encouragements dans les critiques adressées à celui-ci par les journaux européens et américains sérieux, aussi bien que dans les activités et les décisions des organismes internationaux. Le peuple grec est fermement convaincu qu'une coordination de la politique des gouvernements des pays libres qui ont déjà condamné la dictature militaire serait de nature à apporter des résultats plus concrets.

III. Les problèmes sociaux

14. Sur le plan social, les choses non seulement ne se sont pas améliorées, mais elles ont plutôt fait marche arrière en raison, notamment :

- a) de l'immaturité et de l'incapacité du gouvernement des colonels de concevoir le problème social ;
- b) des contraintes continues exercées par le capital qui ne cesse de brandir le spectre de la ruine de l'économie au cas où le gouvernement viendrait à adopter des mesures de réforme sociale ;
- c) du choix malheureux des collaborateurs de la junte en matière de politique sociale ;
- d) de l'impossibilité d'exercer leurs activités dans laquelle se trouvent les syndicats ouvriers en particulier à cause de la loi martiale.

15. D'une manière générale, on peut dire que tout l'effort de la junte porte sur la création d'avantages en faveur du capital national ou étranger investi en Grèce dans des entreprises économiques, et cela à la charge exclusivement des salariés. C'est à cette conclusion que l'on arrive après avoir examiné le programme de développement économique pour les cinq prochaines années (1968-1972). En effet, le plan est établi sous l'inspiration de la Ligue des industriels grecs et il se fonde sur le prestige du libéralisme économique avec, comme seule exception, le facteur travail qui est, lui, soumis à un contrôle étatique très sévère. En voici certains éléments très caractéristiques :

a) La loi 2.112 était en vigueur depuis 1920 : elle prévoyait des indemnités de licenciement versées par les patrons d'après le salaire et les années de service. Les employeurs demandaient depuis toujours l'abrogation de cette loi. Dans une première étape, le gouvernement militaire a fixé un plafond aux montants de l'indemnisation et en même temps, il envisage la possibilité d'abroger entièrement cette loi.

Une autre loi interdisait les licenciements massifs de travailleurs. Satisfaisant la demande des employeurs, le gouvernement militaire l'a abrogée.

b) Politique des revenus. Jusqu'ici, la rémunération du travail s'établissait relativement librement sur la base des différentes données économiques et, principalement, en fonction du dynamisme de chaque branche d'activité et de la force des organisations syndicales. Aujourd'hui, le plan quinquennal étendant encore le contrôle déjà exercé par l'Etat (art. 20 du décret-loi 3239/1955), dispose que l'augmentation de la rémunération du travail ne peut en aucun cas dépasser l'augmentation de la moyenne générale de la productivité dans l'industrie qu'il estime comprise entre 5 et 6 % par an. Notons à ce propos qu'aucun calcul scientifique de la productivité n'a encore été effectué en Grèce et que cette disposition favorise exclusivement les grands trusts industriels et les monopoles dont la productivité est de beaucoup supérieure à la moyenne de l'industrie dans son ensemble. Ainsi, les salaires sont soumis à un contrôle alors que les prix sont entièrement libres et que les conventions collectives restent lettre morte. D'autre part, l'abrogation des dispositions concernant les conventions collectives nationales générales (décret-loi 3239/55 modifié par le décret royal 186/69) et la fixation du salaire minimum dans des catégories générales de travailleurs non qualifiés, etc. sur décision du gouvernement montrent bien l'attitude du régime à l'égard de la rémunération du travail.

c) Les assurances sociales. En Grèce, l'assurance sociale constitue le seul espoir des salariés: en effet, pour les Grecs retraités, la pension doit remplacer entièrement le revenu qu'ils ne sont plus en mesure de retirer de leur travail. Encore faut-il mentionner que l'Etat n'a jamais contribué au financement du système de pensions, mais au contraire qu'il a maintes fois puisé dans les réserves des organismes d'assurance des travailleurs pour satisfaire ses besoins en liquidités. Certaines catégories de travailleurs avaient réussi, par leur lutte syndicale, à obtenir de leur patrons une contribution convenable à leurs caisses d'assurance et même, dans quelques cas, la fixation d'une taxe sociale. De cette façon, les prestations de ces organismes à leurs assurés étaient devenues satisfaisantes et supérieures à celles de l'IKA (Institut national des assurances sociales) qui couvre les quatre cinquièmes des salariés assurés.

Sous prétexte de vouloir établir l'ordre et d'en finir avec l'anarchie qui, selon lui, régnait dans les conditions, la qualité et le taux des prestations – différentes selon les organisations – le régime actuel jette en pâture à l'opinion publique quelques dispositions des statuts de certains organismes et, pour satisfaire dans ce domaine une ancienne demande des employeurs, il envisage de prendre des mesures qui porteront un coup sérieux aux travailleurs (par ex. la fusion des organismes d'assurances, la suppression des taxes sociales, le découragement de l'assurance complémentaire, etc.). C'est l'égalité dans la paupérisation.

Ce ne sont là que quelques témoignages sur l'esprit dans lequel le régime conçoit et applique sa politique sociale.

16. Dans le domaine de l'emploi et en ce qui concerne le chômage, il est difficile de parler d'un programme gouvernemental, pour la simple raison qu'il n'en existe aucun qui soit établi de manière scientifique et concrète. Quelques estimations théoriques, des répétitions de ce qui a été dit mille et une fois sur la question apportent la confirmation que le gouvernement n'a procédé à aucune étude d'importance sur ce point.

Ainsi, les problèmes de la classe travailleuse demeurés si longtemps en suspens sont devenus encore plus ardu. Voici les principaux points faisant l'objet de revendications:

- a) fixation de la rémunération du travail par de véritables conventions collectives;
- b) programme rationnel pour assurer le plein emploi;
- c) contribution de l'Etat à la sécurité sociale;
- d) prolongation de la durée des congés annuels des salariés;
- e) généralisation de la journée de huit heures (sept dans l'industrie);
- f) prolongation de la durée des prestations versées en cas de chômage et relèvement du taux de ces indemnités pour mieux protéger les chômeurs (actuellement 45 % seulement des chômeurs reçoivent des indemnités pendant une durée de cinq mois au maximum);
- g) logements;
- h) participation des représentants des travailleurs à l'élaboration et à l'application de la politique économique et sociale.

17. Aux problèmes énumérés ci-dessus vient s'ajouter celui de la liberté syndicale, abolie au lendemain du putsch militaire. Le mouvement ouvrier qui, malgré ses faiblesses insignes, avait existé jusqu'alors, a été amené à se dissoudre: la mise en vigueur des décrets royaux 185 et 186 de mai 1969 a signé son arrêt de mort. Nous reprendrons cette question au chapitre suivant.

18. En conclusion, nous dirons que les problèmes sociaux sont devenus plus compliqués à cause de l'asservissement des colonels au capital et de leur propension à abolir les droits conquis de haute lutte par les travailleurs du pays. Au point où nous en sommes arrivés, nous tenons à souligner combien dures seront les luttes sociales pour reprendre les avantages perdus dès le rétablissement des libertés démocratiques et combien graves en seront les répercussions sur le plan syndical et, surtout, politique.

IV. Le mouvement syndical

I. Introduction

19. De nombreuses raisons d'ordre subjectif et objectif n'ont pas permis au mouvement syndical d'après-guerre de se fixer des objectifs ni d'adapter ses méthodes et ses activités aux conditions d'une économie en développement comme l'économie grecque, à la psychologie des masses populaires en continuelle transformation par suite de la mobilité économique et technique de la main-d'œuvre, pas plus qu'aux conceptions du syndicalisme moderne.

Aussi le syndicalisme grec est-il resté statique. Les causes de cette situation se trouvent dans la politique suivie par les différents gouvernements à l'égard de la question syndicale, dans l'hostilité irrationnelle des employeurs, qui ont toujours sous-estimé le rôle primordial du syndicalisme ouvrier dans le développement économique du pays, et enfin, dans les faiblesses subjectives des dirigeants syndicaux.

20. La conséquence en a été l'indifférence des travailleurs pour le mouvement syndical, le dénigrement dont celui-ci a fait l'objet dans l'opinion publique et la création d'un climat propice à la propagation du communisme. C'est ainsi que les derniers temps avant le putsch surtout, les activités syndicales, rebelles à toute discipline, ont adopté des formes tout à fait anarchiques et qu'elles n'étaient plus contrôlées.

21. En 1964, le gouvernement de l'Union du Centre s'est attaqué au problème, mais sans succès. Sa tentative a échoué à cause de la méthode choisie, qui n'était pas appropriée, et aussi à cause de la situation qui n'était pas favorable, alors, à cette opération. Le résultat fut donc contraire à ce que l'on attendait, et la situation syndicale ne fit qu'empirer.

Une preuve de cette dégradation est apportée par l'attitude des dirigeants syndicaux qui, privés de la confiance de la classe ouvrière, se sont empressés d'offrir les premiers leurs services aux dirigeants de la junte militaire, dans le but de perpétuer leur présence sur la scène syndicale.

22. Sous le prétexte de vouloir assainir le mouvement syndical, mais en réalité dans le but de le dissoudre, le régime militaire a publié les décrets royaux 185 et 186 (mai 1969) qui, conjugués avec les dispositions de la Constitution de 1968 sur cette question, ont donné le coup de grâce au syndicalisme libre et démocratique. En Grèce, le syndicalisme fonctionnera dorénavant, d'une part, comme une organisation para-étatique avec les syndicats «loyaux» et, d'autre part, comme une organisation clandestine politico-syndicale – la chose est inévitable. Lesdits décrets royaux, dénoncés sur le plan international, se trouvent maintenant, en compagnie de plusieurs autres alléga-

tions pour atteinte au Code international sur la liberté syndicale, devant une commission spéciale d'investigation constituée par le Conseil d'administration du BIT en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT.

C'est ainsi qu'a été supprimé le mouvement officiel ouvrier de la Grèce qui pendant plusieurs années avait été le grand malade de la vie publique de ce pays; quant à son caractère essentiel, il n'a dorénavant aucune relation avec la véritable activité syndicale des travailleurs grecs qui sera de plus en plus menée par les mouvements syndicaux clandestins.

II. La situation actuelle

23. La situation actuelle au sein de la classe travailleuse est très inquiétante, cela parce qu'en dehors de ses divergences idéologiques et politiques avec le régime militaire, elle constate chaque jour un peu plus l'abolition ou l'abrogation de ses droits durement acquis, des exactions de tous genres, le blocage de la rémunération de son travail, en bref, elle se voit privée de toute protection. Le fait que les organisations syndicales officielles ont été transformées en réalité en collaboratrices et en vassales du gouvernement a suspendu la formation de soupape de sécurité assumée par le syndicalisme démocratique en temps de crise économique et sociale.

24. Le gouvernement militaire, débarrassé de ses ex-collaborateurs et alliés de la direction syndicale, a nommé à la tête des organisations syndicales des personnes qui jouissent de sa confiance et qui, dans leur majorité, sont sans aucune expérience, dépourvues de toute capacité et n'ayant ni autorité ni rayonnement.

25. En même temps, le régime a financé une tentative de ressusciter la soi-disant Confédération générale chrétienne du travail, qui n'a jamais existé. Dans ce but, il a dépêché à l'étranger une délégation extraordinaire pour chercher à obtenir des milieux internationaux des syndicats chrétiens la reconnaissance et le soutien de son stratagème. L'objectif lointain de cette action du gouvernement a été de diviser encore plus profondément les travailleurs et de créer un contrepoids à un rival dangereux au cas (probable) d'une tentative de l'ancienne CGT de se détacher du gouvernement.

A la tête de cette Confédération, le régime militaire a désigné une administration qui essaiera de se légitimer par la méthode éprouvée des prétendus «congrès».

26. Les administrations désignées et le soi-disant «congrès» qu'elles vont organiser ne seront jamais reconnus par personne, et on doit donc les considérer comme inexistantes pour le présent et pour l'avenir.

27. La soumission des organisations syndicales officielles au régime a entraîné la création d'organisations syndicales clandestines

qui, agissant dans l'illégalité, symbolisent la résistance totale de la classe ouvrière à la dictature militaire.

Ces organisations sont, d'une part, le Mouvement ouvrier démocratique grec (DEKE), constitué quelques jours après le putsch du 21 avril 1967 et dirigé par un groupe de personnes irréprochables et, d'autre part, le Front ouvrier anti-dictatorial (AEM) constitué vers la fin de 1967 et dirigé par un groupe de personnes provenant des milieux de la gauche communiste ou contrôlées par eux. Élément commun aux deux mouvements, la lutte pour le renversement du régime militaire et l'agitation des travailleurs pour la revendication de leurs droits. A part cela, il ne s'est instauré aucune collaboration entre eux en raison de leurs divergences idéologiques, de leurs méthodes d'action et de la diversité de leur appartenance sur le plan international. En effet, le DEKE a été reconnu officiellement par la CISL: il collabore étroitement avec elle et avec les membres de celle-ci; pour sa part, l'AEM, qui se déclare indépendante, collabore pourtant avec la FSM de tendance communiste. C'est la principale raison qui a incité le DEKE à rejeter la proposition de collaboration faite par l'AEM.

Le DEKE couvre donc l'espace ouvert entre l'extrême-gauche et les milieux ouvriers qui collaborent avec le régime militaire, tandis que l'AEM occupe l'extrême gauche. Depuis le début de 1969, le DEKE collabore avec des personnalités qui partagent les conceptions des milieux syndicalistes grecs modérés. Toutefois, l'AEM demeure l'organisation la plus forte en raison du nombre considérable de militants expérimentés dans ses rangs, de ses racines politiques et aussi des moyens financiers qui sont à sa disposition. Mais la contribution du DEKE à la lutte pour le rétablissement d'une vie politique normale est incomparablement supérieure à celle de l'AEM en ce sens qu'il a réussi à maintenir en état de mobilisation permanente les organisations syndicales démocratiques du monde libre dont l'appui est inestimable.

III. Problèmes et perspectives

28. La situation que nous venons de décrire a créé pour le syndicalisme et, en général, pour tout le mouvement ouvrier, des problèmes que nous pouvons résumer ainsi:

a) les libertés syndicales fondamentales garanties par des conventions internationales ratifiées par la Grèce ont été abolies, et ce pays se trouve donc en posture d'accusé devant les organismes internationaux compétents.

b) la suppression de la liberté et de l'indépendance du mouvement syndical a créé les meilleures conditions possibles non seulement pour le développement d'une activité syndicale illégale et non contrôlée, mais aussi pour une politisation des luttes professionnelles de la classe ouvrière.

c) la désagrégation de l'ancienne direction du mouvement syndical et sa collaboration avec le régime militaire ainsi que les activités de quelques agents de ce dernier dans les organisations ouvrières ont fait apparaître de nouveaux problèmes, très ardues : il s'agit premièrement de remplir le vacuum par des syndicalistes intègres, expérimentés et jouissant d'un certain prestige à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; et deuxièmement d'échapper pendant qu'il est temps encore à la mainmise de la minorité communiste, très bien organisée, sur les luttes de la classe ouvrière.

d) Le mouvement syndical étant déjà ruiné, organiquement, moralement et matériellement, a grand besoin d'une réorganisation radicale qui lui donnerait une garantie absolue pour son développement libre et démocratique, pour ses activités et aussi pour une collaboration sincère avec l'Etat et le patronat en vue du développement économique du pays dont la paix sociale est la condition *sine qua non*.

29. Ces quelques considérations permettent de distinguer clairement les perspectives d'avenir. Il est évident que le lendemain de l'éviction des militaires, l'explosion de colère populaire et les réactions de la classe travailleuse auront une telle intensité que n'importe quel gouvernement sera obligé soit, à son tour, de recourir à la force pour maintenir l'ordre – avec les réactions psychologiques du peuple qu'un tel recours comporte – soit de tolérer les manifestations publiques les plus violentes qui seront dirigées par des éléments irresponsables et qui auront de graves répercussions politiques. En même temps, ce gouvernement devra faire face à une quantité de revendications ouvrières très difficiles à satisfaire, à tout le moins pendant la période transitoire. Satisfaction ne pourra leur être donnée qu'après un long dialogue entre les dirigeants politiques et les représentants de la classe ouvrière, à condition que ceux-ci soient à la hauteur d'un tel dialogue et qu'ils disposent de l'autorité nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur pour contrôler les réactions populaires et se garder de l'exploitation politique que le communisme ne manquera pas de faire.

30. On sait que le renversement des régimes basés sur la force est toujours suivi de réactions en chaîne des masses et du renforcement des tensions politiques extrêmes. Il est certain que la Grèce ne fera pas exception à la règle, au moins dans ce domaine, sauf si les dirigeants politiques préparent dès à présent un programme détaillé de la politique à suivre. De toute manière ce serait commettre une erreur irréparable que de vouloir utiliser les personnes qui ont été définitivement condamnées par la classe ouvrière grecque et internationale et recourir aux méthodes du passé. Une telle erreur serait de nature à interdire toute solution valable pour l'établissement d'un régime véritablement démocratique.